

Texte de référence : Articles 3 et 4 du règlement bachelor HEC

## **SEMAINE INTRA-SEMESTRIELLE (DITE « SEMAINE 8 »)**

### **Principes décrétés par la Direction de l'UNIL**

La Semaine 8 est en principe, comme son nom l'indique, la 8<sup>e</sup> semaine du semestre d'automne. Elle est fixée par la Direction de l'UNIL.

Cette semaine doit offrir une « discontinuité » dans le long fleuve du semestre. Elle fait partie intégrante du programme de 1<sup>er</sup> semestre de l'année académique. Il ne s'agit donc pas d'une semaine de vacances.

### **Principes à appliquer dans les cours BSc de la Faculté des HEC**

1. La Semaine 8 sert d'occasion de mise à niveau et/ou d'approfondissement des matières déjà couvertes. Aucune nouvelle matière faisant partie de la matière examinée n'est donc introduite durant la Semaine 8.
2. Le principe 1 est à appliquer obligatoirement dans les cours de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année ; et facultativement, au choix des enseignants, dans les cours de 3<sup>e</sup> année.
3. Quand le principe 1 est appliqué, les enseignants sont tout de même présents et disponibles durant les plages horaires prévues pour leurs cours. Cette disponibilité peut prendre la forme de séances de répétition, de séances d'exercices, de contrôles intermédiaires (supervisés par les enseignants), de séances de questions-réponses, d'heures de réception au bureau, etc.

### **Entrée en vigueur**

Les présentes dispositions sont applicables à partir de la rentrée académique 2017.

Le décanat de la Faculté des HEC

28 mars 2017